

Légende

- Limite communale
- Réseau viaire
- Unités foncières
- Parcelles
- Bâtis durs / légers

Prescriptions graphiques

Indice Zones du PLU (art. L.151-9 C. urb.)

- Zones urbaines UC
- Zones urbaines UR
- Zones urbaines UG
- Zones urbaines UA1
- Zones urbaines UA2
- Zone à urbaniser 1AUC
- Zones à urbaniser 1AUR
- Zones à urbaniser 1AUG
- Zones à urbaniser 2AUA1
- Zone à urbaniser 1AUA1
- Zones agricoles A
- Zones agricoles As1 et AS2
- Zones naturelles N
- Zone naturelle Ns1
- Zone naturelle Ns2
- Zones naturelles NL
- Zones naturelles forestières Nf

Secteurs d'Orientations d'Aménagement
et de Programmation (art. L.151-6 C. urb.)

Cours d'eau / Bassins
(art. L.151-23 C. urb.)

Zones humides
(art. L.151-23 C. urb.)

Espaces boisés à préserver
(art. L.151-23 C. urb.)

Haies bocagères à préserver ou à créer
(art. L.151-23 C. urb.)

Batis de caractère
(art. L.151-19 C. urb.)

Petits patrimoine
(art. L.151-19 C. urb.)

Batis susceptibles de changement de destination
(art. L.151-11 C. urb.)

Emplacements réservés
(art. L.154-41 C. urb.) / (Cf. Tableau ci-contre)

Linéaires commerciaux
(art. L.151-16 C. urb.)

Marges de recul du Conseil Départemental du
Morbihan liées aux routes départementales

Risques et servitudes

Liste non exhaustive (Cf. Pièce 5 - Annexe 1)

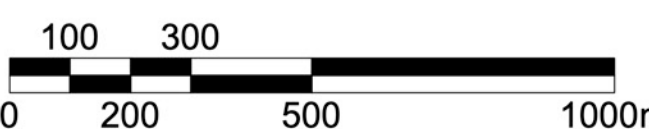
Zones inondables (AZI Morbihan)

PPRI du Bassin Aval de la Vilaine

Emplacements réservés art. L.151-41 C. urb.

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
01	Aménagement d'une placette	357 m2	Commune
02	Construction d'un restaurant scolaire	2160 m2	Commune
03	Extension du cimetière de La Gacilly et création d'un accès	682 m2	Commune
04	Extension du cimetière de La Chapelle-Gaceline	713 m2	Commune
05	Création d'un accès	572 m2	Commune
06	Elargissement de la rue du Marais à Glénac	74 m2	Commune

Echelle d'origine : 1/12 500 sur A0



Plan amendé à titre informatif pour illustrer les réponses apportées aux avis
des Personnes Publiques Associées à l'issue de la consultation
- sous réserve des conclusions du rapport d'enquête publique -